

Taux de cotisations 2018

Les cotisations pour l'année 2018 sont calculées comme suit :

TAUX DE COTISATIONS NORMALES

Fonds	Plafond annuel	Total	Part patronale	Part salariale
Retraite (*)	8 PASS¹ = 317 856 € soit 26 488 € par mois	22,79%	14,59%	8,20%
Assurance		0,10%	0,05%	0,05%
Majoration	1 PASS¹ = 39 732 € soit 3 311 € par mois	0,68%	0,34%	0,34%

(*) *taux de cotisation = 21,30% (7,668% part salariale et 13,632% part patronale) appelé à 107%*

TAUX DE COTISATIONS MAJOREES

(uniquement possible pour les navigants exerçant une activité essais et réception, les parachutistes professionnels et les navigants contractuels de la sécurité civile)

Fonds	Plafond annuel	Total	Part patronale	Part salariale
Retraite (*)	8 PASS¹ = 317 856 € soit 26 488 € par mois	34,19%	21,88%	12,31%
Assurance		0,10%	0,05%	0,05%
Majoration	1 PASS¹ = 39 732 € soit 3 311 € par mois	0,68%	0,34%	0,34%

(*) *taux de cotisation (part patronale et part salariale) majoré de 50% et appelé à 107%*

Note : les taux de cotisation obtenus, après application du taux d'appel, sont arrondis à deux décimales, au centième le plus proche (art. R.426-8 du code de l'aviation civile modifié par le décret n° 2011-1500).

Le service employeurs / recouvrement

¹ PASS = plafond annuel Sécurité sociale